



# COMPTE DE CAMPAGNE

Édition 2021 - élections départementales

**IDENTIFICATION DES MEMBRES DU BINÔME DE CANDIDATS (À REMPLIR EN MAJUSCULES)**

	Madame	Monsieur
Nom (utilisé pour la déclaration de candidature à la préfecture)		
Prénom		
Téléphone (fixe)		
Téléphone (portable)		
Courriel		

Circonscription : ..... Département : .....

Pourcentage de voix obtenu : 1<sup>er</sup> tour : ..... 2<sup>d</sup> tour : .....**ADRESSE COMMUNE À UTILISER POUR LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE AVEC LA COMMISSION****(HABILITER UN MEMBRE DU BINÔME - cf. ANNEXE 9)**

Destinataire : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tél : .....

Courriel : .....

**SYNTHÈSE DU COMPTE (toute somme doit être arrondie à l'unité la plus proche)**Le compte et ses annexes sont établis en Euros (/ en Francs CFP<sup>1</sup>)

TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES

RE 

dont Apport Personnel (AP)

AP 

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES T.T.C.

DE (ne comprenant pas les dépenses de la campagne officielle remboursables au titre de l'art. R. 39 du Code électoral)**SOLDE (RE-DE) : S****Vu, et certifié exact le compte et ses annexes :**

Date :

**Signatures du binôme de candidats :**

Conformément au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée les candidats, les mandataires, les experts-comptables, les donateurs et les prêteurs sont avisés que leurs données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par la CNCCFP (Décret n° 2015-48 du 22 janvier 2015 relatif aux traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques). Les destinataires de ces données sont les agents et les membres de la CNCCFP ainsi que les personnes qui exerceraient les droits que leur confère le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) mais après occultation des données à caractère personnel relatives aux donateurs et prêteurs ; pour toute demande relative à l'exercice des droits des personnes concernées issus du RGPD et loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez écrire au Délégué à la protection des données (DPD) de la CNCCFP, en utilisation l'adresse dpd@cnccfp.fr ou par courrier à : CNCCFP - A l'attention du Délégué à la protection des données - 31-35 rue de la Fédération 75015 Paris Durée de conservation des demandes au Délégué à la protection des données : année civile + 5 ans.

<sup>1</sup> Pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie-Française et Wallis-et-Futuna. Rayer la mention inutile

**ÉTAT DES RECETTES DU COMPTE DE CAMPAGNE** (toute somme doit être arrondie à l'unité la plus proche)

	<b>RA</b> Recettes versées au compte du mandataire	<b>RB</b> Paiement par les formations politiques	<b>RC</b> Concours en nature	<b>RD</b> TOTAUX
7010 – dons des personnes physiques (y compris collectes)	<input type="text"/>	X		<input type="text"/>
7021 – versements personnels des candidats au mandataire	<input type="text"/>			<input type="text"/>
7022 – emprunts bancaires des candidats	<input type="text"/>			<input type="text"/>
7023 – emprunts des candidats auprès des formations politiques	<input type="text"/>			<input type="text"/>
7025 – emprunts des candidats auprès des personnes physiques	<input type="text"/>			<input type="text"/>
7031 – versements définitifs des formations politiques	<input type="text"/>			<input type="text"/>
7032 – dépenses payées directement par les formations politiques	X	<input type="text"/>	X	<input type="text"/>
7050 – concours en nature fournis par les candidats	X		<input type="text"/>	<input type="text"/>
7051 – concours en nature fournis par les formations politiques			<input type="text"/>	<input type="text"/>
7052 – concours en nature fournis par les personnes physiques			<input type="text"/>	<input type="text"/>
7580 – produits divers	<input type="text"/>	X		<input type="text"/>
7600 – produits financiers	<input type="text"/>			<input type="text"/>
<b>TOTAUX*</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Report du total de la colonne RD**

7026 – frais financiers payés directement par les candidats (= montant du compte 6613)

7027 – menues dépenses payées directement par les candidats (= montant du compte 6789)

**TOTAL GÉNÉRAL RE**

 (total colonne **RD** + compte 7026 + compte 7027)

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>


 Apport personnel des candidats = **RD 7021 + RD 7022 + RD 7023 + RD 7025 + compte 7026 + compte 7027** 

AP (à reporter sur la page 1 du formulaire)

**ÉTAT DES DÉPENSES DU COMPTE DE CAMPAGNE** (toute somme doit être arrondie à l'unité la plus proche)

	<b>DA</b> Dépenses payées par le mandataire	<b>DB</b> Dépenses payées par les formations politiques	<b>DC</b> Concours en nature	<b>DD</b> TOTAUX
6051 – matériels (valeur d'utilisation)				
6060 – achats de fournitures et de marchandises				
6132 – location ou mise à disposition immobilière				
6135 – location ou mise à disposition de matériel				
6400 – personnel salarié recruté spécifiquement pour la campagne, y compris charges sociales				
6210 – personnel intérimaire			X	
6211 – personnel mis à disposition	X			
6226 – honoraires et conseils en communication				
6229 – honoraires d'expert-comptable				
6230 – productions audiovisuelles (film, DVD), internet, services télématiques				
6237 – publications, impressions hors dépenses de la campagne officielle (art. R. 39)				
6235 – enquêtes et sondages				
6240 – transports et déplacements				
6254 – réunions publiques				
6257 – frais de réception et d'hébergement				
6260 – frais postaux et de distribution				
6262 – téléphone et télécommunications				
6280 – frais divers				
6600 – frais financiers			X	
<b>TOTAUX</b>				

**Report du total de la colonne DD**
**6613** – frais financiers payés directement par les candidats  
(= montant du compte 7026)

**6789** – menues dépenses payées directement  
par les candidats (= montant du compte 7027)

**TOTAL GÉNÉRAL DE**  
(total colonne **DD** + compte 6613 + compte 6789)


## IDENTIFICATION DU MANDATAIRE

En cas de mandataires successifs, joindre un feuillet supplémentaire par mandataire

**Mandataire financier** (personne physique)  
(à cocher s'il y a lieu)

- **Nom :** ..... **Prénom :** .....  
 Courriel : ..... Tél : .....
- **Déclaration du mandataire à la préfecture de :** ..... **en date du :** .....

**Association de financement électoral**, joindre les statuts et la liste des membres du bureau  
(à cocher s'il y a lieu)

- **Intitulé de l'association :** .....  
 Courriel : ..... Tél : .....
- **Déclaration de l'association à la préfecture de :** ..... **en date du :** .....
- **N° RNA : W**  (9 chiffres)

## IDENTIFICATION DU COMPTE BANCAIRE OUVERT PAR LE MANDATAIRE (joindre un RIB)

Intitulé du compte : ..... N° du compte : .....  
 Nom de l'agence : ..... Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Date d'ouverture du compte : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

## IDENTIFICATION DE L'EXPERT-COMPTABLE (en cas de dispense de l'expert-comptable<sup>3</sup>, joindre obligatoirement l'annexe 8)

Nom ou dénomination sociale : .....  
 Nom du représentant de la société d'expertise : .....  
 N° d'inscription à l'ordre : .....  
 Inscrit au tableau de : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Tél : .....  
 Courriel : .....  
 Commentaire de l'expert-comptable : .....  
 .....  
 .....

## MISSION LÉGALE DE L'EXPERT-COMPTABLE (ARTICLE L. 52-12)<sup>3</sup>

Conformément aux dispositions de l'article L. 52-12 du Code électoral, dans le cadre de ma mission légale, j'ai mis le compte de campagne en état d'examen et je me suis assuré de la présence des pièces justificatives requises.

**L'expert-comptable**  
(identité du signataire, cachet et signature)

**Date du visa du compte :**

Pièces jointes : cocher les cases utiles et indiquer le cas échéant le nombre de pages

- ANNEXE 1  Annexe 1.1  Annexe 1.2  ANNEXE 2  ANNEXE 3  Annexe 3.1  Annexe 3.2  Annexe 3.3  Annexe 3.4  
 ANNEXE 4  Annexe 4.1  ANNEXE 5  ANNEXE 6  ANNEXE 7  ANNEXE 8  ANNEXE 9

<sup>3</sup> Cette présentation n'est pas obligatoire lorsque le candidat ou le candidat tête de liste a obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés et que les recettes et les dépenses de son compte de campagne n'excèdent pas 4 000 euros.